

L'étiquetage et la traçabilité des aliments transgéniques

(<http://usinfo.state.gov/journals/ites/0502/ijef/frmad.htm#dawsor>)

*Kristin Dawkins, vice-présidente,
et Neil Sorensen, associé pour les programmes,
de l'Institut de la politique agricole et commerciale*

Les États-Unis donnent depuis longtemps l'exemple au monde en matière de législation et de réglementation en faveur de la sécurité sanitaire des aliments. Dès 1902, le Congrès a voté les crédits nécessaires à la réalisation d'une étude relative aux effets des agents de conservation et des colorants chimiques sur la digestion et sur la santé. Le soutien dont les lois fédérales sur l'alimentation et les produits pharmaceutiques jouissent auprès du public n'a fait que croître depuis lors.

En 1906, le président Théodore Roosevelt a promulgué la loi Wiley qui interdisait la vente d'aliments ou de produits pharmaceutiques dont l'étiquetage était inexact ou qui avaient été falsifiés. En 1943, lors de l'affaire Dotterweich, la Cour suprême des États-Unis a statué que les dirigeants d'une société et cette société elle-même pouvaient être poursuivis en justice pour infraction à la législation sur les produits alimentaires et pharmaceutiques. La loi fédérale de 1954 sur les produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques comprend la disposition Delaney qui interdit la présence dans les aliments de résidus de pesticides ou d'additifs alimentaires qui se sont révélés cancérigènes chez les animaux. En 1962, le président Kennedy a demandé au Congrès d'élaborer une déclaration des droits du consommateur qui comprendrait le droit à la sécurité sanitaire, le droit de choisir, le droit de se faire entendre et le droit d'être informé. En 1966, les États-Unis ont adopté une loi sur le conditionnement et l'étiquetage qui exige que tous les produits de consommation préemballés vendus dans divers États du pays soient étiquetés de façon honnête et explicite. L'Administration des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA) a appliqué jusqu'ici cette loi aux aliments classiques.

La garantie d'une protection adéquate

Il convient de ne pas sous-estimer l'importance du rôle primordial des États-Unis en matière de sécurité sanitaire des aliments ni de le réduire pour ce qui est de l'adoption de mesures judicieuses portant sur la qualité sanitaire des aliments transgéniques et la protection du consommateur. Les États-Unis devraient plus que jamais suivre la voie qu'ils ont ouverte il y a longtemps et élaborer la réglementation la plus complète et la plus rigoureuse possible pour protéger la santé de tous les Américains et, finalement, de tous les habitants de notre planète.

Vu les progrès de la biotechnologie agricole, il incombe aux États-Unis de renforcer la réglementation applicable aux aliments et d'adopter des règles générales sur la vérification de la sécurité sanitaire, l'étiquetage et la traçabilité de tous les aliments

destinés à l'homme et aux animaux, et cela avant la mise de ces produits sur le marché. Nous entrons dans une nouvelle phase où les chercheurs ont franchi les frontières de la biologie et peuvent extraire des informations génétiques, les ajouter aux aliments et les manipuler de toutes les manières imaginables. Ces possibilités s'accompagnent d'une responsabilité encore plus grande, celle de veiller à ce que l'approvisionnement alimentaire soit protégé de façon adéquate et de limiter le risque de toute conséquence négative éventuelle de l'introduction de substances génétiques étrangères dans l'alimentation. Si nous choisissons de ne pas assurer la traçabilité des ingrédients et de ne pas contrôler la composition de l'alimentation humaine et animale, nous ne pourrions ni remédier à des conséquences potentiellement dangereuses ni déterminer les sources de contamination, et encore moins respecter notre loi sur le conditionnement et l'étiquetage des produits.

La Commission du Codex alimentarius est l'organe chargé de la compilation des normes, des codes de conduite, des directives et des recommandations qui constituent le code alimentaire, ou Codex alimentarius, pour l'Organisation mondiale de la santé et pour l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette commission recommande que la présence, dans tout aliment ou ingrédient issu de la biotechnologie, d'un allergène provenant de graines de soja, du lait et de produits laitiers ainsi que de nombreux autres aliments dont les propriétés allergènes sont connues, soit indiquée comme telle sur l'emballage. Elle recommande également que les aliments génétiquement modifiés fassent l'objet d'une gestion des risques conformément au projet de principes du Codex régissant l'analyse des risques d'aliments issus de la biotechnologie moderne, avant que leur commercialisation ne soit envisagée.

Les normes d'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments reposent sur une comparaison entre les aliments transgéniques ou leurs ingrédients et les variétés de plantes cultivées selon les méthodes traditionnelles. Ces normes tiennent compte à la fois des effets voulus ou involontaires pour identifier les risques et les changements nouveaux ou différents présentés par les principaux éléments nutritifs. La gestion des risques devrait au moins comprendre la vérification des conclusions sur l'absence ou l'apparition éventuelle d'effets et sur leur importance pour la santé du consommateur et contrôler les changements de niveau de consommation des éléments nutritifs pour déterminer leur effet sur la santé de l'homme.

En outre, le projet de directives du Codex sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus de plantes obtenues à l'aide de recombinant ADN déclare que les études sur les animaux ne peuvent pas être appliquées à l'analyse des risques associés à des aliments non transformés, qui sont des mélanges complexes d'ingrédients dont la composition et la valeur nutritionnelle varient grandement. Le projet ajoute qu'il peut donc être extrêmement difficile de détecter tout effet adverse éventuel et de le lier de façon conclusive à une caractéristique particulière de l'aliment en question.

La FDA et l'équivalence en substances

Contrairement au projet de directives du Codex, l'Administration des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA) des États-Unis ne procède à une vérification de l'innocuité des aliments que sur les animaux, en particulier les souris. Les renseignements ainsi recueillis sont utilisés pour justifier le principe de l'équivalence en substances qui, selon un avis publié en 1992 dans le journal officiel des États-Unis, signifie que la FDA réglemente les aliments transgéniques en appliquant des règles identiques à celles qui régissent les plantes obtenues au moyen de techniques classiques de reproduction. Un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé, en date de juin 2000, qui porte sur les aliments issus de la biotechnologie, définit tout à fait différemment l'équivalence en substances. Les auteurs de ce rapport concluent que la notion de l'équivalence en substances ne constitue qu'un point de départ et que de nouvelles évaluations de la sécurité sanitaire consisteront à établir l'innocuité des différences constatées dans le nouveau produit de manière que l'on puisse établir la sécurité sanitaire de l'aliment en question.

En 2001, l'Union européenne a abandonné le principe de l'équivalence en substances et opté pour une évaluation scientifique plus rigoureuse des risques. Les mesures que va prendre la nouvelle Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (AESA) couvrent maintenant les risques pour l'environnement ainsi que la santé et la sécurité alimentaire humaines et animales ; ses avis doivent être communiquées au public aux fins de consultation. L'Union européenne recourt à une méthode démocratique par laquelle une majorité de pays membres votent au sein de la commission de réglementation de l'Autorité pour autoriser ou rejeter un produit.

En ce qui concerne les directives facultatives d'étiquetage de la FDA, cette dernière indique qu'elle a reçu plus de 50.000 commentaires sur sa politique concernant la sécurité sanitaire et l'étiquetage des aliments transgéniques et que la plupart d'entre eux sont favorables à la mention obligatoire de la présence d'aliments transgéniques. La FDA rejette les préoccupations exprimées au sujet des conséquences éventuelles, à long terme, des aliments transgéniques sur la santé et l'environnement, concluant que « ces commentaires étaient principalement l'expression de la peur de l'inconnu ». Quoi qu'il en soit, dans sa stratégie d'évaluation de la sécurité et de la gestion des risques, la FDA n'a pas tenté de documenter les faits matériels relatifs aux aliments transgéniques et à la sécurité sanitaire des aliments. La FDA prétend qu'« on ne dispose pas, à l'heure actuelle, de méthodes de contrôle fiables pour de nombreux aliments », alors qu'en fait, les essais quantitatifs rapides sont maintenant courants et peu coûteux.

La plupart des principaux partenaires commerciaux des États-Unis ont institué des règles d'étiquetage pour les aliments transgéniques destinés à l'homme et aux animaux. Il convient en particulier de noter que l'Union européenne et la Chine exigeront un étiquetage et une traçabilité rigoureux, menaçant ainsi le gagne-pain des agriculteurs et des industriels américains qui souffrent déjà du manque de contrôle de la biotechnologie par les autorités.

Consigne pour les États-Unis

En conclusion, les États-Unis devraient adopter une réglementation exigeant la réalisation d'essais complets en matière de sécurité alimentaire, l'étiquetage et la traçabilité des aliments transgéniques pour l'homme et les animaux afin de protéger la santé de leur population et l'environnement et de veiller à maintenir leurs échanges avec leurs principaux partenaires économiques. Les États-Unis ont le devoir de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la mise au point de mesures judicieuses en vue de garantir la sécurité sanitaire des aliments dans le monde entier. En ce qui concerne les aliments génétiquement modifiés, ils sont en train de prendre rapidement du retard.

Par ailleurs, les États-Unis devraient renoncer au principe de l'équivalence en substances et adopter officiellement les stratégies d'évaluation de la sécurité sanitaire et de la gestion des risques contenues dans le projet de principes et directives de la Commission du Codex alimentarius.

Note : les opinions exprimées dans l'article de Mme Kristin Dawkins et de M. Neil Sorensen ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la ligne d'action du département d'État des États-Unis.